

Correspondance

Autor(en): **E.Gd. / Benson, Suzanne**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **7 (1919)**

Heft 82

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-254942>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CORRESPONDANCE

Notre dernière chronique, *L'idée marche...*, qui nous a valu de nombreuses félicitations dans le canton de Vaud spécialement, nous a aussi amené de M^{lle} S. Besson, membre de la presse!!! (c'est, comme on le verra, à la demande expresse de cette dernière que nous ferons désormais toujours suivre son titre de trois points d'exclamation), la longue épître ci-après. Nous nous excusons auprès de nos lecteurs de leur imposer cette prose, dont le ton fait singulièrement contraste avec la tenue et la dignité qu'ont toujours reconnues au *Mouvement Féministe* même ceux qui ne sont pas de ses amis et qui apprécient pourtant ses polémiques. Nous aurions parfaitement pu leur épargner l'exclamation d'indignation qui leur viendra aux lèvres quand ils verront de quels arguments s'inspire le mouvement antisuffragiste de Niédens s/ Yvonand. Car M^{lle} Suzanne Besson, trois fois membre de la presse qu'elle soit!!! ignore totalement, mais là totalement, que, ni à Genève, ni dans le domaine fédéral, il n'existe, comme dans le canton de Vaud, de droit de réponse, et que, par conséquent, les règlements qui régissent la presse de Niédens s/ Yvonand ne sauraient le moins du monde concerner notre journal, incontestablement rédigé, imprimé et expédié dans le canton de Genève!

Si donc, malgré notre droit de jeter tout simplement au panier l'épître injurieuse de M^{lle} Suzanne Besson, nous la publions ici, c'est non pas pour empêcher M^{lle} Besson de la faire paraître ailleurs — ce qui lui nuira beaucoup plus qu'à nous! — mais uniquement pour permettre à nos lecteurs de juger à sa valeur le mouvement que M^{lle} Besson s'honore d'avoir provoqué. Une cause qui ne peut faire appeler pour se défendre qu'à l'insolence et à la grossièreté est une bien mauvaise cause. Et les allégations calomnieuses par lesquelles M^{lle} Besson exaspérée, mais incapable de la moindre ironie spirituelle, cherche à salir notre mouvement ne peuvent éveiller en nous que le dégoût et le mépris.

Un mot pour terminer. Nous ne nous arrêterons pas à relever que, alors que notre féminisme s'adresse à toutes les *femmes*, dans la plus large acception du mot, à toutes celles qui travaillent et qui aspirent à un idéal, quelle que soit leur condition sociale, le mouvement contraire est soigneusement réservé à des « dames »; mais nous nous demandons ce qui pourra bien se tramer d'intéressant au fameux meeting annoncé pour le dimanche 31 août, à 2 heures de l'après-midi, au Casino de Montbenon, entre ces excellentes créatures, toutes convaincues d'avance, et auxquelles on fera passer à l'entrée un examen de conscience??? Dans nos réunions suffragistes, au contraire, nous avons toujours largement ouvert les portes à la contradiction, ne demandant que la discussion libre et loyale. Et cette méthode est infiniment plus conforme à nos habitudes que les procédés secrets de M^{lle} Besson et de ses acolytes. Un meeting fermé est un meeting jugé.

Et maintenant, nous laissons la parole à notre correspondante...
occasionnelle, heureusement!!! E. Gd.

Mademoiselle,

Vous avez bien voulu me faire parvenir le numéro du 10 juillet de votre journal *Le Mouvement Féministe*, et je vous en remercie.

Il est très naturel que vous vous occupiez, dans votre journal du mouvement antisuffragiste vaudois que j'ai l'honneur et le bonheur d'avoir provoqué, mais ce qui me comble de surprise, ce sont les appréciations sur ma personne que vous vous permettez, après d'autres suffragettes auxquelles je prêtai, comme à vous-même, plus de tact et de vraie dignité. Je reste convaincue, pour ma part, que votre cause ne gagnera rien à cette manière de polémiquer, et que les articles dans lesquels vous cherchez à me faire passer pour une ignorante en ce qui concerne le mouvement féministe — après M^{me} Girardet dans la *Tribune de Lausanne* — et après M^{lle} Sandoz, dans l'*Impartial* de la Chaux-de-Fonds — ont eu comme résultat direct de nous attirer des sympathies et ont éveillé à l'égard de notre mouvement antisuffragiste une très grande curiosité. Beaucoup de personnes ont passé au *bessonisme* (merci d'avoir trouvé le mot!) parce que la prose et les procédés de la *gourderie* (j'ai aussi l'esprit inventif) les y ont amenées ces derniers jours.

Ainsi que j'ai eu l'occasion de l'écrire à M^{lle} M. Sandoz, pendant nombre d'années je me suis défendue d'écrire une ligne contre le féminisme-suffragiste, afin d'éviter une polémique bien inutile à mon avis. L'initiative socialiste m'a fait sortir de ma réserve. Et ce que je ne me suis certainement jamais permis, c'est d'apprécier dans un journal les convictions des personnes qui ne pensaient pas comme moi, de les rabais-

ser, de les suspecter comme vous le faites. Et même je n'ai jamais écrit à aucune suffragette une lettre privée dans laquelle je me permettais de juger son activité de féministe. J'ai donc le sentiment d'avoir toujours gardé une attitude qui vous met en état d'infériorité à mon égard, ce qui me dispenserait de me défendre. Cependant je veux répondre à deux points de votre article, afin de permettre à vos lectrices d'apprécier la valeur de vos insinuations.

Vous écrivez : « M^{lle} Suzanne Besson, membre de la Presse (???) avec trois points d'interrogation. Consultez donc l'*Annuaire de la Presse Suisse*; vous verrez que je suis membre : 1° de l'association de la Presse bernoise depuis 1914; 2° de l'association de la Presse suisse depuis 1915; 3° en outre la presse vaudoise a bien voulu me recevoir dans son sein il y a quelques mois. Vous eussiez donc pu remplacer dans votre article les trois points d'interrogation par trois points d'exclamation (!!!)... Et s'il m'a plu, pendant deux années durant lesquelles j'ai eu une grande activité de journaliste, de signer de pseudonymes mes articles et mes nouvelles, en Suisse comme en France, (beaucoup d'autres femmes journalistes et femmes de lettres font de même), si, durant ces trois dernières années je me suis consacrée à des ouvrages de longue haleine, est-ce que je n'en reste pas moins membre de la Presse, même si mon nom vous est tout à fait inconnu? Tout ce que vous pouvez écrire n'y changera rien, et l'on peut être journaliste à Berne comme à Genève, à Niédens comme à Pregny, tout en respectant la personnalité d'autrui, surtout de femme à femme.

Je veux relever encore votre grossière (oui, grossière!) insinuation formulée dans cette phrase : « Est-ce que M^{lle} Besson qui « ne veut pas être l'enjeu de menées politiques » ne commence pas tout simplement par être le pantin — pardon la poupée — au bout de « d'un fil que fait danser tel groupement masculin inquiet des progrès du suffrage des « femmes? Certains bruits qui courent avec persistance le feraient croire. »

Les expériences d'une vie déjà assez longue (je ne suis, hélas, Mademoiselle! plus jeune et je n'ai jamais été jolie!) m'ont appris que l'on juge toujours les autres d'après soi, et sans doute que vous me prêtez un tel esclavage moral et intellectuel parce que vous êtes vous-même la poupée — pardon, le pantin — au bout d'un fil que fait danser tel groupement masculin qui trouverait son avantage au progrès du suffrage des femmes?? Pour mon compte je me suis toujours méfiée des bruits qui courent — même à Genève où hier encore j'entendais affirmer que certain député (qu'on nommait publiquement) était partisan du suffrage féminin... pour plaire à sa maîtresse qui l'a poussé à mener campagne. Je pense que nous autres, femmes, nous avons mieux à faire que de recueillir « des bruits », même s'ils courent « avec persistance », surtout lorsque nous ne pouvons établir aucune preuve matérielle, et lorsque la personnalité visée nous est tout à fait inconnue, que nous n'avons aucune raison de suspecter sa bonne foi.

Je ne vois rien d'autre à relever dans votre article, car je répondrai ailleurs à vos arguments. L'*Argus* de la Presse de Pregny vous a, certainement, communiqué la *Tribune de Lausanne* du 4 juillet, et je suppose que vous avez compris que seules les dames « consciemment » opposées au suffrage féminin seront admises à notre meeting. Je regrette donc de vous priver d'une perspective illusoire, ainsi que d'autres suffragettes qui se réjouissaient « d'assister à ce régal d'éloquence »...

Vous voudrez bien, Mademoiselle, insérer ma lettre dans votre prochain numéro. Vous connaissez la loi sur la Presse — donc je n'insiste pas. Du reste, si vous vous dérobez, votre article et ma réponse seraient insérés ailleurs, et vous n'y gagneriez rien.

Agréez, etc.

Suzanne Besson.

Nyon, ce 14 juillet 1919.

NOTRE BIBLIOTHÈQUE

A.-Pl. JÖRIMANN: *Le traité d'établissement germano-suisse*. Une brochure; Sonor, Genève.

Ceux qui s'intéressent à la question du traité d'établissement germano-suisse, dont on envisage actuellement la dénonciation, en trouveront un intéressant exposé dans le rapport présenté à la Nouvelle Société Helvétique de Genève, en décembre dernier, par M. Jörimann. Qu'est-ce qu'un traité d'établissement? quelles sont les dispositions essentielles du traité actuellement en vigueur entre l'Allemagne et la Suisse? en quoi ce traité présente-t-il un danger pour notre pays? quelles sont les possibilités de le dénoncer? — tels sont les différents points que M. Jörimann passe en revue, avec une concision et une clarté dont chacun lui saura gré. Signalons encore le fait que la brochure contient le texte même du traité d'établissement germano-suisse, permettant ainsi aux lecteurs de s'en faire eux-mêmes une idée exacte.

J. L. H.

Nous signalons à nos lecteurs, en nous excusant du retard, un fort intéressant article: *Féminisme et antiféminisme dans l'antiquité grecque*, par Georges Méautis, qu'a publié la *Semaine littéraire de Genève* du 17 Mai 1919.